



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1528

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 7°**

objet : **Aménagement de l'accès à l'appontement du quai Fillon - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1528**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aménagement de l'accès à l'appontement du quai Fillon - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de l'accès à l'appontement du quai Fillon à Lyon 7° a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

I - Projet d'aménagement

Lyon est la première escale touristique fluviale d'Europe. Le projet s'inscrit dans l'enjeu touristique et économique pour l'accueil des bateaux de croisière organisé dans le cadre du schéma directeur de l'activité des paquebots de croisière fluviale sur l'agglomération lyonnaise, et pour partie dans le périmètre de la concession d'amarrage État-Métropole.

L'appontement Fillon est situé dans le parc de Gerland et a été réalisé par la Compagnie nationale du Rhône (CNR). Il a pour effet de décharger le quai Claude Bernard.

L'aménagement de l'accès à l'appontement du quai Fillon pour les paquebots de croisière fluviale doit permettre d'améliorer les conditions d'accès aux appontements (cars, ravitaillement), d'accueil et de services.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- rendre cet appontement utilisable toute l'année,
- rendre son usage compatible avec le fonctionnement du parc (et ses horaires de fermeture),
- rendre indépendant l'accès à Voies navigables de France (VNF),
- améliorer l'accès des usagers en rapprochant l'aire de stationnement des cars de la rampe d'accès aux bateaux.

Les travaux d'aménagement de cet accès prévoient :

- de créer une aire de retournement des cars, et un quai bus pour permettre l'accessibilité des usagers,
- de construire des clôtures séparatives avec le parc de Gerland, et de mettre en place les systèmes de contrôle d'accès,
- de végétaliser cet espace en lien avec la palette végétale existante sur le parc de Gerland.

II - Calendrier prévisionnel

- procédure d'appel d'offres : novembre 2016 à mars 2017,
- travaux d'aménagement : avril à septembre 2017.

III - Montage financier

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élève à 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal. Les crédits de paiement sont inscrits sur l'exercice 2017.

Les dépenses de voirie sont estimées de la manière suivante : aménagements de voirie (440 000 €), travaux de plantation (90 000 €), travaux de serrurerie et de contrôle d'accès (250 000 €), travaux de dévoiement de réseaux (20 000 €).

Plan de financement :

Part des partenaires sur la dépense subventionnable HT	Montant net de taxe (en €)	Pourcentage
État - Subvention au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) - Plan Rhône	200 000	30 %
Région - Avenant Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	300 000	45 %
Total	500 000	

Soit une dépense subventionnée à hauteur de 62,50 % ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - **Approuve** les travaux d'aménagement de l'accès à l'appontement du quai Fillon à Lyon 7°.

2° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P13 - Halte fluviale pour un montant de 800 000 € TTC en dépenses et 500 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 800 000 € TTC en dépenses en 2017 et 500 000 € en recettes en 2017 sur l'opération n° 0P13O5302.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.